Cinquante-neuvième année. - N ° 97 A Mercredi 21 mai 2025

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 1061

75 – PARIS

GREFFE DU TRIBUNAL DES ACTIVITES ECONOMIQUES DE PARIS

Ventes et cessions

Rectificatif : BODACC A. *Numéro de parution :* 20250093. *Date de parution :* 15 mai 2025. *Annonce numéro :* 1189. Cet avis est annulé et remplacé par le suivant :

552 141 533 RCS Paris.
"IMMOBILIERE 3 F".
Forme : Société anonyme.
Capital : 842319612.80 EUR.
Adresse : 159, rue Nationale, 75013 Paris.
Précédent propriétaire : 612 050 591 RCS Nanterre. **ERIGERE.**
Oppositions : Article L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : Avis au Bodacc relatif au projet commun de fusion nationale. Société absorbante : "IMMOBILIERE 3 F" Forme : Société anonyme Adresse du siège : 159 rue Nationale 75013 Paris Capital : 842319612.80 EUR Numéro unique d'identification : 552141533 Lieu d'immatriculation : Paris. Société absorbee : ERIGERE Forme : Société anonyme d'HLM Adresse du siège : 8-22 boulevard Victor Hugo 92110 Clichy Capital : 133963248.00 EUR Numéro unique d'identification : 612050591 Lieu d'immatriculation : Nanterre. Evaluation de l'actif et du passif dont la transmission à la société absorbante est prévue : actif de 1478999349.71 EUR - passif de 987348409.23 EUR. Rapport d'échange des droits sociaux : 57 actions IMMOBILIERE 3F pour 100 actions ERIGERE. Montant prévu de la prime de fusion : 44.646.821,63 euros (correspondant la quote-part d'actif net des actionnaires minoritaires de la Société Absorbée apporté par la Société Absorbée soit 52.374.456,03 euros diminué du montant de l'augmentation de capital de la Société Absorbante de 7.727.634,40 euros. Montant de la prime de fusion totale : 327 736 278. 367 euros en prenant en compte de - La prime de fusion d'un montant de 44.646.821,63 euros ; - Augmentée du boni de fusion d'un montant de 282.865.033,70 euros ; - Ainsi que les dividendes provenant de l'affectation du résultat d'ERIGERE au bénéfice d'IMMOBILIERE 3F distribués postérieurement à l'arrêté des comptes 2024 d'un montant de 224 423,34 euros. Date du projet commun de fusion : 30.04.2025. Date et lieu du dépôt du projet au RCS au titre de chaque société participante : Pour la société "IMMOBILIERE 3 F" : 06.05.2025 (au greffe du tribunal de commerce de Paris). Pour la société ERIGERE : 06.05.2025 (au greffe du tribunal de commerce de Nanterre). Rectificatif: prime de fusion: 327 736 278.67 euros et non 327 736 278. 367 euros..